

PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

↳ Les jeunes confrontés à la précarité

Une majorité des jeunes avant 25 ans ne disposent pas d'une réelle indépendance financière, étant soit pris en charge par leurs parents, notamment s'ils sont encore étudiants, soit au chômage ou encore en emploi faiblement rémunéré.

Ils ne peuvent disposer comme leurs aînés de l'allocation de Revenu de solidarité active (RSA) car ils ne remplissent pas les conditions requises en termes d'emploi ou de situation familiale. Seulement 4 000 jeunes de 18 à 25 ans perçoivent le RSA socle, essentiellement parce qu'ils ont des enfants à charge.

Les situations de pauvreté sont plus fréquentes chez les 20-24 ans : un jeune sur cinq est pauvre, soit parce qu'il vit dans une famille pauvre, soit parce qu'il ne dispose pas de ressources propres suffisantes. Trois départements comptent plus d'un jeune âgé de 20 à 24 ans sur quatre sous le seuil de pauvreté : l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne.

La pauvreté touche encore 14% des 25-29 ans, soit une part équivalente à celle de l'ensemble de la population régionale.

Autre indicateur de la précarité des jeunes : 8% des 18-29 ans et 9% des 25-29 ans ont recours à la complémentaire santé CMU-C car ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'auto-assurer.

Une mesure de la pauvreté à partir de la source Insee Revenus disponibles localisés (RDL)

RDL est un dispositif qui permet de disposer de données sur les revenus disponibles (c'est-à-dire y compris les prestations sociales reçues non imposables et après déduction des impôts directs payés), les niveaux de vie et la pauvreté monétaire jusqu'au niveau départemental.

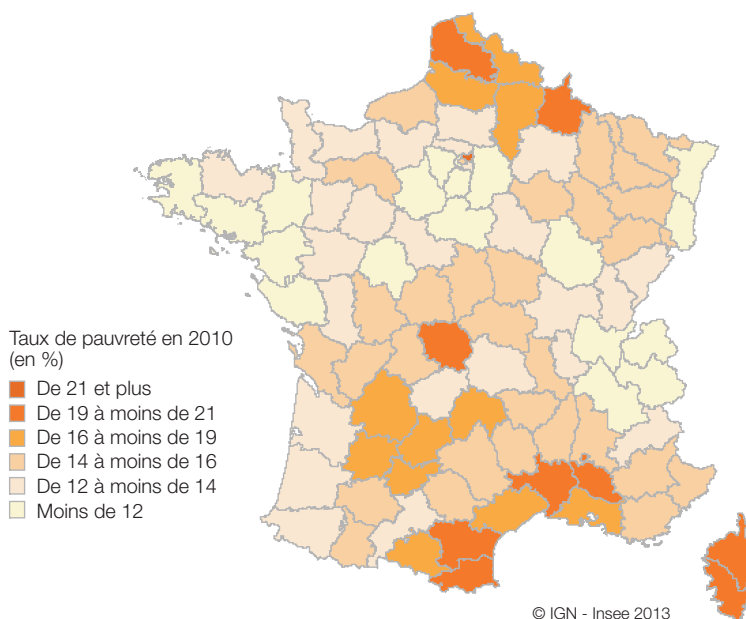
Le champ de RDL se limite aux ménages fiscaux ordinaires : les collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite) et les sans abris en sont exclus. Toutefois, par construction, toutes les personnes rattachées à la déclaration fiscale d'au moins un des membres du ménage fiscal sont incluses. Ainsi un étudiant qui dispose d'un logement indépendant peut être intégré dans le ménage fiscal de ses parents. Les règles fiscales autorisent en effet les parents à rattacher leurs enfants majeurs ou mariés sur leur propre déclaration de revenus s'ils sont âgés de moins de 21 ans quelle que soit leur situation ou s'ils sont âgés de moins de 25 ans et poursuivent leurs études. Il est donc difficile de mesurer en particulier les ressources propres aux étudiants.

Une pauvreté des jeunes décroissante avec l'âge

En Midi-Pyrénées en 2010, 16,1% de jeunes âgés de 18 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 964 euros par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté décroît avec l'âge : il passe de 20,6% entre 20 et 24 ans à seulement 14,1% entre 25 et 29 ans, en deçà du taux de pauvreté de l'ensemble de la population (14,5%). En effet, les plus jeunes sont moins souvent en activité ou bien, sortis tôt du système scolaire, ils ont accès à des emplois souvent précaires, faiblement rémunérés.

Le niveau de salaire croît ensuite avec l'âge en lien avec le niveau de diplôme et/ou l'ancienneté dans l'emploi.

Taux de pauvreté tout âge en 2010

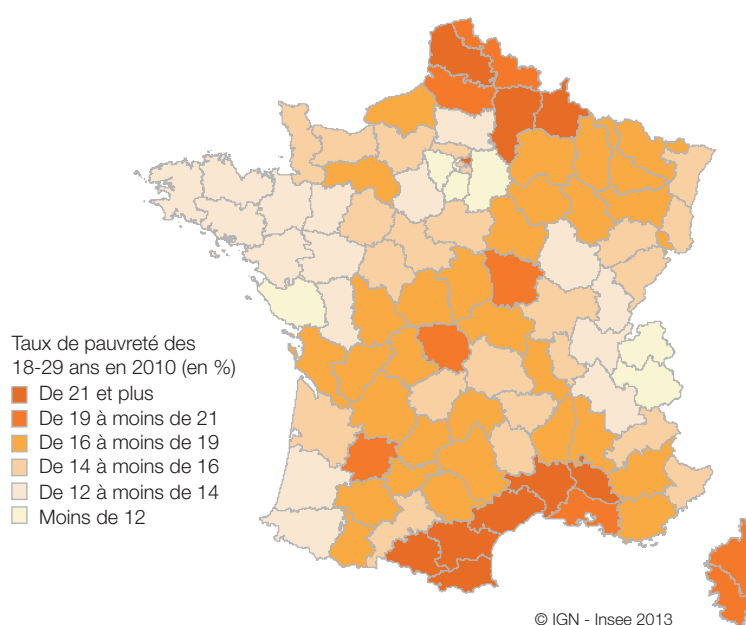


Source: Insee-Revenus disponibles localisés 2010

Une pauvreté plus marquée en Ariège

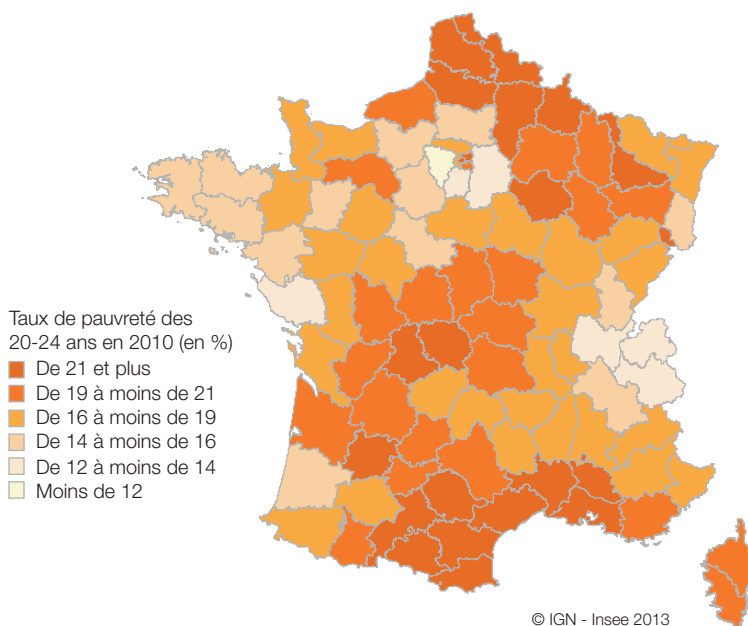
La répartition territoriale de la pauvreté chez les jeunes de 18 à 29 ans n'est pas très éloignée globalement de la carte de la pauvreté de l'ensemble de la population, une part non négligeable des plus jeunes étant en effet rattachés au ménage fiscal et donc à la situation de leurs parents. En Ariège plus d'un jeune sur cinq âgé de 18 à 29 ans est en situation de pauvreté. Même après 25 ans, les jeunes Ariègeois sont plus souvent pauvres que ceux des autres départements de Midi-Pyrénées, plaçant l'Ariège non loin derrière les départements du pourtour méditerranéen et de la Seine Saint Denis.

Taux de pauvreté des 18-29 ans en 2010



Source: Insee-Revenus disponibles localisés 2010

Taux de pauvreté des 20-24 ans en 2010



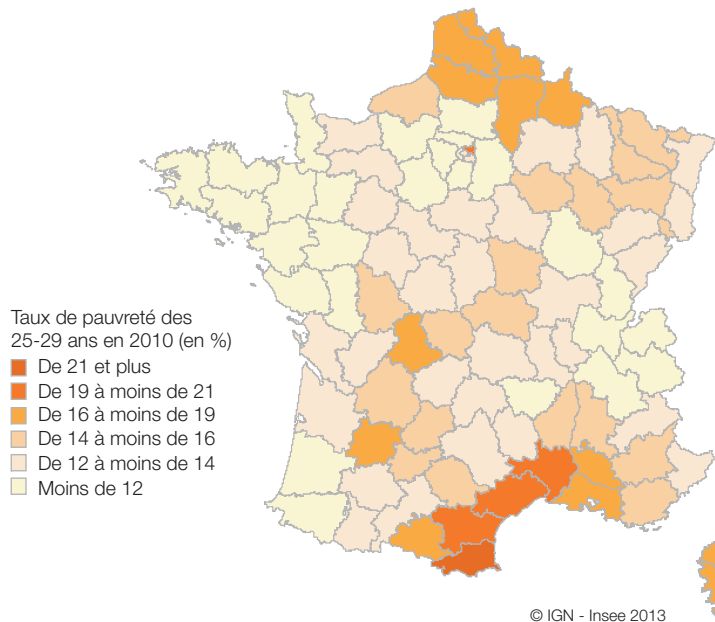
Source: Insee-Revenus disponibles localisés 2010

Parmi les seuls 20 à 24 ans, le taux de pauvreté est globalement élevé dans la région et trois départements comptent plus de 21% de jeunes sous le seuil de pauvreté : l'Ariège, mais également le Tarn et la Haute-Garonne, département plus épargné dans son ensemble.

➤ A peine un jeune demandeur d'emploi sur quatre justifie d'une période d'activité suffisante pour être indemnisé

L'entrée des jeunes dans la vie active rime avec revenus modestes ; et lorsqu'ils sont au chômage, les jeunes sont moins fréquemment indemnisés que leurs aînés, n'ayant pas travaillé ou bien n'ayant pas cumulé de périodes de travail suffisantes (au moins 122 jours d'activité au cours des 28 derniers mois pour percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi). Ainsi, un jeune demandeur d'emploi de moins de 20 ans sur quatre seulement reçoit une indemnisation, cette proportion augmentant ensuite régulièrement avec l'âge : 49% entre 20 et 24 ans, 56% entre 25 et 29 ans (54% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi quel que soit leur âge).

Taux de pauvreté des 25-29 ans en 2010



Source: Insee-Revenus disponibles localisés 2010

➤ Le RSA comme ressource pour 7,6% des jeunes de 25 à 29 ans

Fin 2011, quelques 16 700 jeunes âgés de 18 à 29 ans sont allocataires du RSA socle (ex RMI et API), dont 24% de moins de 25 ans, soit essentiellement parce qu'ils ont charge d'enfants, soit parce qu'ils font partie des 200 allocataires de moins de 25 ans qui touchent le RSA jeune dans la région. En effet, les conditions restrictives d'attribution du RSA aux jeunes de moins de 25 ans (avoir déjà travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années) expliquent ce faible nombre de bénéficiaires.

Comme dans la géographie de la pauvreté, l'Ariège est le département de la région qui abrite le plus de jeunes au RSA : un jeune sur dix âgé de 25 à 29 ans y est allocataire du RSA, et ce taux reste élevé même en incluant les 18 à 24 ans. Suivent le Tarn-et-Garonne et le Tarn. Enfin, quelque 5 200 jeunes de 18 à 29 ans sont allocataires du RSA activé, dont 4 000 âgés de 25 à 29 ans.

● Nombre de DEFM Cat A, B, C et proportion des demandeurs d'emploi indemnisés

	Nombre	dont non indemnisés	part des indemnisés
moins de 20 ans	2 894	2 164	25%
20 à 24 ans	28 698	14 563	49%
25 à 29 ans	37 763	16 465	56%

Source : Pôle emploi au 31/01/2013

▶ Un jeune sur sept est bénéficiaire de la CMU-C

Les jeunes de 18 à 29 ans sont plus fréquemment bénéficiaires de la CMU-C dans les trois départements très touchés par la précarité que sont l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et le Tarn avec plus d'un jeune sur dix bénéficiaire de cette prestation.

● Dénombrement des allocataires du RSA socle au 31/12/2011

Département	18-29 ans		dont 25-29 ans		15-65 ans	
	Effectif	Taux*	Effectif	Taux*	Effectif	Taux *
Ariège	1 021	6,2%	761	10,6%	4 744	5,1%
Aveyron	789	2,6%	574	4,3%	3 088	1,9%
Haute-Garonne	8 386	3,6%	6 666	7,4%	28 970	3,5%
Gers	762	4,1%	552	7,0%	3 010	2,7%
Lot	717	4,2%	515	6,9%	2 987	2,9%
Hauts-Pyrénées	1 182	4,3%	826	7,7%	4 419	3,1%
Tarn	2 232	5,1%	1 636	9,0%	8 540	3,7%
Tarn-et-Garonne	1 642	5,8%	1 160	9,4%	6 065	4,1%
Midi-Pyrénées	16 731	4,1%	12 690	7,6%	61 823	3,4%

* Taux d'allocataires pour 100 habitants
Sources : CAF, MSA, RP2009

Niveau de vie

C'est le revenu disponible ramené au nombre d'unités de consommation. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le niveau de vie médian partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil privilégié au niveau européen est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60% du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 € par mois et par unité de consommation en France en 2010.

● Dénombrement des bénéficiaires de la CMU-C au 15/06/2012

Département	18-29 ans		dont 25-29 ans		15-65 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Ariège	1 864	11,3%	757	10,5%	11 763	10,0%
Aveyron	1 746	5,7%	780	5,8%	9 574	4,5%
Haute-Garonne	14 980	6,5%	7 235	8,1%	73 984	7,0%
Gers	1 652	8,9%	691	8,7%	8 672	6,1%
Lot	1 296	7,6%	588	7,9%	8 104	6,2%
Hauts-Pyrénées	2 386	8,8%	1 017	9,5%	12 771	7,2%
Tarn	4 401	10,1%	1 887	10,4%	23 451	8,0%
Tarn-et-Garonne	3 238	11,4%	1 363	11,1%	18 050	9,4%
Midi-Pyrénées	31 563	7,7%	14 318	8,6%	166 369	7,2%

Sources : SIAM-ERASME Régional, MSA Midi-Pyrénées, RSI Midi-Pyrénées, RP2009